



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 28 septembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix des carburants pour le mois d'octobre 2018

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Les évolutions des cotations du mois de septembre traduisent des hausses substantielles :

- le cours moyen du pétrole brut Brent progresse de 9,1 %, atteignant son plus niveau depuis 2014 à 77,77 \$ le baril, contre 71,29 \$ en août.

- les cours moyens des carburants sont également en hausse : forte pour le diesel de + 5,7 %, plus modérée pour l'essence de + 0,7 %, suivant l'évolution de la demande en Europe.

- le cours moyen du Butane augmente de + 10,3 %, en lien avec des incertitudes sur les approvisionnements dans l'hémisphère nord à l'approche de la saison hivernale.

A contrario, la parité euro/dollar se redresse, l'euro gagnant 1,2 % à 1,1640 \$ pour 1 euro en septembre contre 1,1500 \$ en août et venant atténuer la hausse des prix établis en dollar.

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix suivants, à compter du **1^{er} octobre 2018 à zéro heure** :

- **super sans plomb : 1,65 €/l, sans changement par rapport à septembre ;**
- **gazole route : 1,47 €/l, au lieu de 1,43 €/l, soit une hausse de 4 centimes par rapport à septembre.**

Le prix de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 23,61 euros au lieu de 22,71 euros, soit une hausse de 90 centimes par rapport au mois de septembre 2018.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet

Patrice FAURE